



**NOTICE DESCRIPTIVE
ACCESSION LIBRE**

**VINCI IMMOBILIER
LIGNE SÉRÉNITÉ**



AUTORISATION AFNOR CERTIFICATION N°CANFH150002

Document conforme à l'annexe 2 de l'arrêté du 10 mai 1968 et prévu par l'article R261-13 du C.C.H.

SOMMAIRE

PRÉSENTATION DU PROJET	6
PRESENTATION DU PROGRAMME	6
EXIGENCES PERFORMANCIELLES.....	6
1. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET GÉNÉRALES DES IMMEUBLES	7
1.1 INFRASTRUCTURE	7
1.2 MURS ET OSSATURE.....	7
1.3 PLANCHERS.....	8
1.4 CLOISONS DE DISTRIBUTION	8
1.5 ESCALIERS.....	9
1.6 CONDUITS DE FUMÉE ET DE VENTILATION.....	9
1.7 CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS	9
1.8 TOITURES	10
2. LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS	11
2.1 SOLS ET PLINTHES.....	11
2.2 REVETEMENTS MURAUX (AUTRES QUE ENDUITS, PEINTURES, PAPIERS PEINTS ET TENTURES)	11
2.3 PLAFONDS (SAUF PEINTURES ET TENTURES)	13
2.4 MENUISERIES EXTERIEURES	13
2.5 FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS, PROTECTION ANTISOLAIRE	13
2.6 MENUISERIES INTERIEURES	13
2.7 SERRURERIE ET GARDE-CORPS.....	15
2.8 PEINTURE, PAPIERS, TENTURES	15
2.9 EQUIPEMENTS INTERIEURS	16
3. ANNEXES PRIVATIVES	22
3.1 CAVES, CELLIERS, GRENIERS	22
3.2 PARKINGS COUVERTS	22
4. PARTIES COMMUNES INTERIEURES AUX IMMEUBLES	23
4.1 HALLS D'ENTREE DES IMMEUBLES.....	23
4.2 CIRCULATIONS DU REZ-DE-CHAUSSEE, COULOIRS ET HALLS D'ETAGE	24
4.3 CIRCULATION DU SOUS-SOL	25
4.4 CAGES D'ESCALIERS	26
4.5 LOCAUX COMMUNS.....	26
4.6 LOCAUX TECHNIQUES.....	27
5. EQUIPEMENTS GENERAUX DES IMMEUBLES	29
5.1 ASCENSEURS ET MONTE-CHARGES.....	29
5.2 TELECOMMUNICATIONS	29
5.3 RECEPTION – STOCKAGE ET EVACUATION DES ORDURES MENAGERES	29
5.4 VENTILATION MECANIQUE DES LOCAUX.....	29
5.5 ALIMENTATION EN EAU	29
5.6 ALIMENTATION EN GAZ	29

5.7 ALIMENTATION EN ELECTRICITE	30
6. PARTIES COMMUNES EXTERIEURES AUX LOGEMENTS COLLECTIFS ET LEURS EQUIPEMENTS	31
6.1 VOIRIE ET PARKING	31
6.2 CIRCULATIONS DES PIETONS	31
6.3 ESPACES VERTS	31
6.4 ECLAIRAGE EXTERIEUR	31
6.5 CLOTURES.....	31
6.6 RESEAUX DIVERS	32
7. OBSERVATIONS	33

GENERALITES

La présente notice descriptive a été établie avant la mise en œuvre des différents matériaux ou matériels énoncés.

Les noms de marque et les références concernant les éléments d'équipements ou les matériaux ne sont indiqués que pour en définir la nature et le niveau de qualité. La Société peut y apporter des modifications en cas de force majeure, de contraintes liées à la réglementation administrative, faillite d'entreprise ou de fournisseur, défaut d'approvisionnement, qualité insuffisante des matériaux, si des impératifs techniques la mettaient dans l'obligation de renoncer à telle ou telle disposition ou en cas d'apparition d'un matériel nouveau en cours de chantier.

Toutefois, les matériaux ou matériels de remplacement devront toujours être de qualité équivalente et être soumis à l'approbation du Maître d'Ouvrage.

Il est précisé que les côtes et les surfaces mentionnées dans la présente notice et sur les plans sont indiquées sous réserve de tolérance de construction, et que la société pourrait être amenée à les modifier dans les mêmes conditions que ci-dessus. L'implantation des équipements ou appareils y est par ailleurs figurée à titre indicatif et les retombées, soffites et canalisations n'y sont pas toutes figurées.

De même, tout emplacement de stationnement pourra souffrir du passage de canalisations, alimentations et réseaux divers, le tout apparent, pour des raisons techniques et/ou réglementaires.

Les travaux de construction seront soigneusement vérifiés par un bureau de contrôle agréé avec entre autres les missions suivantes :

- Solidité des ouvrages,
- Sécurité des personnes,
- Isolation acoustique,
- Isolation thermique,
- Réglementation personnes à mobilité réduite.

Les différentes possibilités de choix de coloris qui seront offertes à l'acquéreur ne pourront être exercées que dans la limite des dates prévues dans la "*Convention de Travaux Modificatifs Acquéreurs*".

L'acquéreur a la possibilité de procéder à des demandes de Travaux Modificatifs Acquéreurs (T.M.A.), dans la limite des dates prévues dans la "*Convention de Travaux Modificatifs Acquéreurs*". Il est rappelé que les modifications ne seront acceptées que dans la limite des prestations décrites dans la présente notice descriptive.

Les hauteurs d'allèges portées sur les plans sont susceptibles de légères variations.

Les matériaux naturels tels que les revêtements extérieurs bois, le carrelage et autres peuvent présenter des aspects et des couleurs différents selon les approvisionnements.

Les teintes, coloris et finitions des façades, des revêtements des parties communes de l'immeuble et de ses dépendances seront choisis par l'Architecte et le Maître d'Ouvrage.

Les appartements seront réalisés conformément à la Règlementation Acoustique, la Règlementation Thermique 2012 et la norme électrique C 15-100. Les logements seront conformes au niveau de performance RT 2012 dans le cadre de la certification NF Habitat.

Les prestations seront intégralement soumises aux dispositions des DTU (Documents Techniques Unifiés), règlements et normes d'application obligatoires en vigueur à la date du dépôt du permis de construire.

Compte tenu de l'étude de sol, il est précisé que le bâtiment est situé dans un secteur impacté par une nappe phréatique. Le parking est réputé inondable en cas de crue décennale.

PRÉSENTATION DU PROJET

PRESENTATION DU PROGRAMME

SITE

L'opération immobilière est située à Nantes (44), 35 rue de l'Ouche-Buron.

PROGRAMME

Construction d'un ensemble immobilier comprenant 6 bâtiments, dont 4 bâtiments de logements, un immeuble de bureaux, et un espace partagé pour les résidents :

- 111 logements
- 1 niveau de sous-sol à usage de places de stationnement (116 places) et des locaux techniques

EXIGENCES PERFORMANCIELLES

CERTIFICATION

Cette opération dans son ensemble sera certifiée NF Habitat.

ELECTRICITE

Conforme à la Norme C15-100.

STATIONNEMENT EN SOUS-SOL

Conforme à la Norme NFP-91.120.

1. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET GÉNÉRALES DES IMMEUBLES

1.1 INFRASTRUCTURE

1.1.1 FOUILLES

Après dépollution si nécessaire, décapage et terrassements réalisés en pleine masse, en trous et en rigoles pour système de fondations. Evacuation des terres excédentaires aux décharges publiques.

1.1.2 FONDATIONS

Les fondations sont réalisées suivant les prescriptions du rapport d'étude de sol et recommandations du Bureau de Contrôle.

1.2 MURS ET OSSATURE

1.2.1 MURS DES SOUS-SOLS

1.2.1.1 Murs périmétriques

Réalisés en voiles de béton armé banché ou en voiles en conditions particulières selon impératif d'exécution.

1.2.1.2 Murs de refends

Réalisés en voiles de béton armé banché ou en maçonnerie de parpaings selon impératif d'exécution.

1.2.2 MURS DE FAÇADES

Les murs de toutes les façades sont réalisés en maçonneries ou béton de 16 cm d'épaisseur et sont revêtus selon la localisation prévue aux plans d'Architecte et imposition du Permis de Construire soit :

- Lasure
- Bardage bois

Nota Général

Doublage thermique en façades sur face intérieure ou extérieure des parois par complexe de nature et d'épaisseur conformes à l'étude thermique de la présente opération.

1.2.3 MURS PIGNONS

- Prestation identique à celle décrite en article 1.2.2.
- Murs réalisés en maçonneries ou béton, épaisseur suivant leur localisation et la réglementation.

1.2.4 MURS MITOYENS

- Murs réalisés en maçonneries ou béton d'épaisseur selon impératif d'exécution.
- Doublage thermique sur face intérieure des parois par complexe de nature et d'épaisseur conformes à l'étude thermique de la présente opération.

1.2.5 MURS EXTERIEURS DIVERS

- Prestation identique à celle décrite en article 1.2.2.
- Murs réalisés en maçonneries ou béton, épaisseur suivant leur localisation et la réglementation.

1.2.6 MURS PORTEURS A L'INTERIEUR DES LOCAUX (REFENDS)

- Béton armé ou en maçonnerie de parpaing d'épaisseur suivant étude de structure.

1.2.7 MURS OU CLOISONS SEPARATIFS

- Entre deux locaux privatifs : béton d'épaisseur selon études thermique et acoustique.
Ou cloison SAD ossature métallique.
- Doublage thermique ou phonique de ces parois en fonction de la réglementation par complexe comprenant un matériau isolant et un parement de finition en plaque de plâtre.

1.3 PLANCHERS

1.3.1 PLANCHERS SUR ETAGE COURANT

- Dalle pleine de béton armé d'épaisseur selon calculs.

1.3.2 PLANCHERS SOUS TERRASSE

- Dalle pleine de béton armé d'épaisseur selon calculs recevant en surface l'isolation thermique et l'étanchéité prévues à l'article 1.8.2.

1.3.3 PLANCHERS SUR LOCAUX COLLECTIFS, SOCIAUX, TECHNIQUES, ENTREES, CIRCULATIONS ET LOCAUX DIVERS CHAUFFES

- Dalle pleine de béton armé d'épaisseur selon calculs, assurant le coupe-feu réglementaire.
- Isolant thermique prévu rapporté en sous face d'épaisseur suivant réglementation.

1.3.4 PLANCHERS SUR LOCAUX NON CHAUFFES OU OUVERTS

Dalle béton armé d'épaisseur selon calcul avec une isolation thermique selon étude thermique.

1.3.5 PLANCHERS DES BALCONS ET LOGGIAS

Dalle pleine en béton armé d'épaisseur selon calculs ou en ossature bois.

1.3.6 PLANCHERS BAS DU REZ-DE-CHAUSSÉE

- Dalle pleine de béton armé d'épaisseur selon calculs, recevant une chape thermo acoustique selon étude acoustique et/ou thermique.

1.4 CLOISONS DE DISTRIBUTION

1.4.1 ENTRE PIÈCES PRINCIPALES

- Les cloisons de distribution entre pièces seront réalisées en cloisons sèches à parement en plaque de plâtre, d'épaisseur 7 cm

- Cloisons isolantes pour la fermeture des gaines techniques intérieures de logements, selon réglementation en vigueur.

1.4.2 ENTRE PIÈCES PRINCIPALES ET PIÈCES DE SERVICE

- Les cloisons de distribution entre pièces seront réalisées en cloisons sèches à parement en plaque de plâtre, d'épaisseur 7 cm
- Cloisons isolantes pour la fermeture des gaines techniques intérieures de logements, selon réglementation en vigueur.

Les cloisons et doublages des salles de bain et salles d'eau seront constitués d'un parement en plaque de plâtre hydrofuge sur toute la hauteur.

1.5 ESCALIERS

1.5.1 ESCALIERS

Escaliers collectifs encloisonnés réalisés en béton armé, coulés en place ou préfabriqués.

1.5.2 ESCALIERS DE SECOURS

Escaliers collectifs encloisonnés réalisés en béton armé, coulés en place ou préfabriqués.

1.5.3 ESCALIERS DES LOGEMENTS DUPLEX

Escaliers en bois, avec garde-corps en bois, y compris en trémie des escaliers.

1.6 CONDUITS DE FUMÉE ET DE VENTILATION

1.6.1 CONDUITS DE FUMÉE DES LOCAUX DE L'IMMEUBLE

- Evacuation de l'air vicié par ventilation mécanique contrôlée dans les pièces de service, par l'intermédiaire de conduits métalliques disposés dans les gaines techniques des logements.
- Suivant la disposition des pièces, les raccordements éventuels entre les conduits verticaux et les bouches d'extraction sont assurés par des conduits horizontaux habillés par des soffites ou des faux plafonds.

1.6.2 CONDUITS DE VENTILATION DES LOCAUX DE L'IMMEUBLE

- Prestation décrite à l'article 1.6.1.

1.6.3 CONDUITS D'AIR FRAIS

- Prestation décrite à l'article 1.6.1.

1.6.4 CONDUITS DE FUMÉE DE CHAUFFERIE

- Sans objet

1.6.5 VENTILATION HAUTE DE CHAUFFERIE

- Sans objet

1.7 CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS

1.7.1 CHUTES D'EAUX PLUVIALES

- Evacuation des terrasses inaccessibles et accessibles en étage selon le cas, par chutes en PVC disposées dans les gaines techniques intérieures des logements ou par descentes d'eaux pluviales en façades.

1.7.2 CHUTES D'EAU USEES

- Chutes en PVC disposées dans les gaines techniques intérieures des logements avec sorties des ventilations primaires en terrasse.

1.7.3 CANALISATIONS EN SOUS-SOL

- Réseaux séparatifs pour eaux pluviales et eaux usées - eaux-vannes, réalisés en PVC y compris protections au feu réglementaires.

1.7.4 BRANCHEMENT A L'EGOUT

- Raccordement au réseau public conforme aux spécifications de la Ville.

1.8 TOITURES

1.8.1 CHARPENTES, COUVERTURES ET ACCESSOIRES

- Selon plan de toiture de l'Architecte.

1.8.2 ETANCHEITE ET ACCESSOIRES

Terrasses sur sous-sols :

- Etanchéité assurée par bitume élastomère ou mixte bitume asphalte.

Terrasses accessibles en étages :

- Etanchéité en bitume élastomère, avec interposition de panneaux d'isolant thermique d'épaisseur conforme à l'étude thermique, protection par dalles béton posées sur plots.

Terrasses non-accessibles :

- Etanchéité en bitume élastomère, avec interposition de panneaux d'isolant thermique d'épaisseur conforme à l'étude thermique.
- Protection de finition soit par végétalisation ou par gravillons roulés, ou autoprotégée.

Balcons et loggia :

- Sans objet, sol béton brut sans ou avec protection par platelage bois ou dalles sur plots, suivant projet de l'architecte.

1.8.3 SOUCHES DE CHEMINEES, VENTILATIONS ET CONDUITS DIVERS

- Eléments en maçonnerie ou en tôle galvanisée.

2. LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

2.1 SOLS ET PLINTHES

2.1.1 SOLS ET PLINTHES DES PIECES PRINCIPALES

2.1.1.1 Séjour, cuisines et kitchenettes

Revêtement de sol parquet stratifié. Choix parmi les références sélectionnées par le Maître d'Ouvrage.

Entreprises BERRY ALLOC ou équivalent.

Plinthes bois décor assorti

2.1.1.2 Chambres, dressing, rangement

Revêtement de sol parquet stratifié. Choix parmi les références sélectionnées par le Maître d'Ouvrage.

Plinthes bois décor assorti

2.1.2 SOLS ET PLINTHES DES PIECES DE SERVICE

2.1.2.1 Sol et plinthes des cuisines et kitchenettes

Revêtement de sol parquet stratifié. Choix parmi les références sélectionnées par le Maître d'Ouvrage.

Entreprises BERRY ALLOC ou équivalent.

Plinthes bois décor assorti

2.1.2.2 Sol et plinthes des salles de bains, salles d'eau, WC indépendants et celliers des logements

Carrelage de format 45x45 de chez VM Matériaux ou équivalent.

Coloris unique au choix dans la gamme proposée par VI.

Plinthes assorties au carrelage.

2.1.3 SOLS ET PLINTHES DES ENTREES ET DEGAGEMENTS

Prestations décrites à l'art 2.1.1.1

2.1.4 SOL DES BALCONS, LOGGIAS ET SECHOIRS

Sol béton ou platelage bois ou dalles sur plots, suivant plans de l'Architecte.

2.1.5 BARRES DE SEUILS

Arrêt de matériaux par profils aluminium ou équivalent au droit de chaque changement de revêtements.

2.2 REVETEMENTS MURAUX (AUTRES QUE ENDUITS, PEINTURES, PAPIERS PEINTS ET TENTURES)

2.2.1 REVETEMENTS MURAUX DES PIÈCES DE SERVICE

2.2.1.1 Cuisines – Kitchenettes

Il n'est pas prévu la mise en place de meuble évier, par conséquent aucun revêtement mural ne sera mis en œuvre.

Afin de respecter les différentes obligations prévues dans le référentiel de la certification NF Habitat, l'acquéreur s'engage, dans le cadre de l'aménagement de la cuisine par ses soins à respecter les prescriptions suivantes :

- Parois murales situées à moins de 40 cm de l'axe de la robinetterie de l'évier, sont recouvertes par un revêtement conforme aux exigences de la certification NF Habitat.

2.2.1.2 Salles de bains – salles d'eau

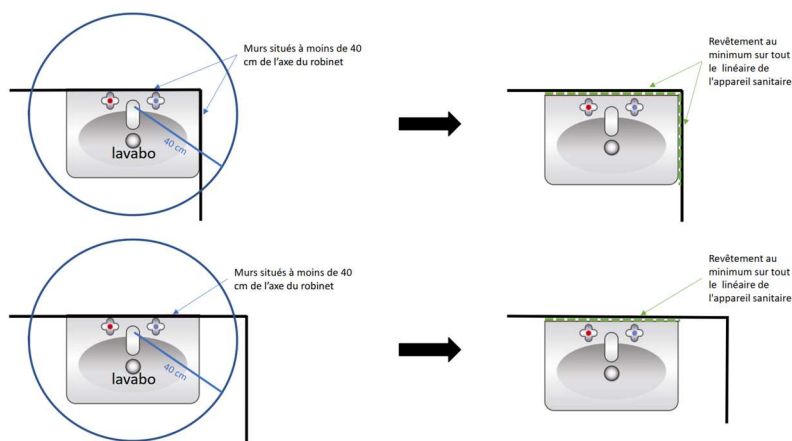
Faïence murale 20x40 ou 20x50 de chez VM Matériaux ou équivalent.

Dans les salles d'eau / salles de bain, il sera proposé à l'acquéreur différentes harmonies dans la gamme sélectionnée par le Maître d'Ouvrage..

Localisation :

- Au-dessus de la baignoire sur les trois côtés, toute hauteur
- Au-dessus des bacs à douche sur les trois côtés, toute hauteur
- Tablier de baignoire et socle du receveur de douche traités en carreau de plâtre hydrofuge ou WEDI revêtu sur la face visible de faïence.

Sur les murs et cloisons situés à moins de 40 cm de l'axe de la robinetterie de l'évier sont recouverts par une crédence ou une faïence pour protéger des projections d'eau et faciliter le nettoyage (hauteur 30 cm).



2.2.2 REVETEMENTS MURAUX DANS AUTRES PIÈCES

Prestation sans objet.

2.3 PLAFONDS (SAUF PEINTURES ET TENTURES)

2.3.1 PLAFONDS DES PIÈCES INTÉRIEURES

Sous-face des planchers béton ragréé par enduit de surfacage. Localement, suivant les dispositions techniques, faux-plafonds ou soffites en plaques de plâtre surfacées.

2.3.2 PLAFONDS DES LOGGIAS

Béton armé ragréé et/ou peinture

2.3.3 SOUS-FACES DES BALCONS

Béton armé ragréé et/ou peinture

2.4 MENUISERIES EXTÉRIEURES

2.4.1 MENUISERIES EXTÉRIEURES DES PIÈCES PRINCIPALES

- Menuiseries aluminium ou mixte PVC/Alu bi-coloration teinte extérieure au choix de l'architecte, blanc côté intérieur.
- Fenêtres et portes-fenêtres ouvrants à la française avec parties fixes suivant plans de vente.
- Toutes les menuiseries sont équipées de double vitrage isolant thermique et acoustique dont les caractéristiques sont définies par la note acoustique et les calculs thermiques du bureau d'étude spécialisé en fonction de leur localisation.

2.4.2 MENUISERIES EXTÉRIEURES DES PIÈCES DE SERVICE

Menuiseries de mêmes caractéristiques que pour les pièces principales.

2.5 FERMETURES EXTÉRIEURES ET OCCULTATIONS, PROTECTION ANTISOLAIRE

2.5.1 PIÈCES PRINCIPALES

Les fermetures extérieures et occultations sont réparties selon la localisation prévue aux plans de l'Architecte et selon imposition du permis de construire :

Rez-de-chaussée : Par volets roulants aluminium ou PVC sécurisés, à commande électrique filaire. Enroulement dans coffre en PVC monté sur la menuiserie avec isolant phonique selon étude acoustique.

Étages : Par volets roulants aluminium ou PVC, à commande électrique, sauf wc, sdb et sde. Enroulement dans coffre en PVC monté sur la menuiserie avec isolant phonique selon étude acoustique.

2.5.2 PIÈCES DE SERVICE

Description identique à l'article 2.5.1.

2.6 MENUISERIES INTÉRIEURES

2.6.1 HUISSEES ET BATIS

2.6.1.1 Huisserie des portes intérieures de distribution :

Huissierie métallique ou bois suivant nécessité technique.

2.6.2 PORTES INTERIEURES

2.6.2.1 Portes de distribution :

Porte à âme alvéolaire avec cadre périphérique bois, finition peinte.

2.6.2.2 Fermeture :

- Bec de cane à condamnation à clé pour les chambres
- Bec de cane à condamnation et décondamnation possible face extérieure pour les WC, salles de bains et salles d'eau.

2.6.2.3 Quincaillerie :

Béquillage standard aux deux faces de type LINOX des Ets Vachette ou équivalent, sur rosace.

2.6.2.4 Butée de porte :

Butée de porte assortie à la quincaillerie (sauf en cas de conflit de portes).

2.6.3 IMPOSTES EN MENUISERIES

Prestation sans objet, prévu en cloisons de nature identique au cloisonnement des logements.

2.6.4 PORTES PALIERES

2.6.4.1 Portes palières intérieures :

Porte à âme pleine avec blindage classe 3 – BP1. Finition stratifiée, coloris au choix de l'architecte.

Seuil à la suisse avec joint isophonique incorporé.

Microviseur intégré.

2.6.4.2 Portes palières extérieures :

Porte à âme pleine avec blindage classe 3 – BP1. Finition laquée, coloris au choix de l'architecte.

Seuil à la suisse avec joint isophonique incorporé.

Microviseur intégré.

2.6.4.3 Fermeture de porte palière :

Serrure de sûreté 3 points A2P 1 étoile avec cylindre européen, livré avec carte de propriété individuelle.

2.6.4.4 Quincaillerie :

Béquillage standard de type OVALYS des Ets Vachette ou équivalent.

2.6.4.5 Butée de porte :

Butée de porte assortie à la quincaillerie (sauf en cas de conflit de portes).

2.6.5 PORTES DE PLACARDS

2.6.5.1 Façades coulissantes

Porte de placard de type INITIAL des Ets SOGAL ou équivalent. Localisation : pour les placards situés dans l'entrée suivant plan de vente, d'une largeur supérieure à 80 cm.

Notice descriptive – Ligne Sérénité - NF Habitat – conforme à l'arrêté du 10 mai 1968

Indice 0 - 23/03/2021

Page 14 sur 33

2.6.5.2 Façades pivotantes

Porte de placard de type INITIAL des Ets SOGAL ou équivalent. Localisation : pour les placards situés dans l'entrée suivant plan de vente, d'une largeur inférieure à 80 cm.

2.6.5.3 Equipement intérieur :

Suivant plan de vente : tablette horizontale et tringle en aluminium.

2.6.5.4 Gains GTL :

Gaine GTL de type toute hauteur métallique de marque ATOLE type BTT finition blanche ou équivalent,

2.6.6 PORTES DE LOCAUX DE RANGEMENT

Prestation décrite à l'article 2.6.2.

2.6.7 MOULURES ET HABILLAGES DES PORTES PALIERES

Habillage par champlat en sapin à peindre côté logement.

2.6.8 OUVRAGES DIVERS

Trappe de visite dans chacune des gaines techniques intérieures aux logements.

2.7 SERRURERIE ET GARDE-CORPS

2.7.1 GARDE-CORPS ET BARRES D'APPUI

2.7.1.1 Garde-corps extérieurs

Pour terrasses et balcons, fenêtres et portes-fenêtres, suivant Projet Architectural et indications au permis de construire, garde-corps métalliques thermolaqués en usine.

2.7.1.2 Garde-corps escaliers des parties communes

- Ensemble tubulaire barreaudé formant garde-corps en acier, en trémies des escaliers d'accès aux derniers étages, finition thermolaquée.
- Main courante métallique débillardée sur les fûts d'escaliers et sur les murs extérieurs des cages d'escaliers d'accès aux différents niveaux, finition peinture.

2.7.2 GRILLES DE PROTECTION DES BAIES

Sans objet.

2.7.3 OUVRAGES DIVERS

Les séparations des balcons ou terrasses privatives en étages, selon plans du Permis de Construire de façade de l'Architecte.

2.8 PEINTURE, PAPIERS, TENTURES

2.8.1 PEINTURES EXTERIEURES ET VERNIS

2.8.1.1 Sur menuiseries

Sans objet.

2.8.1.2 Sur fermetures et protections

Sans objet.

2.8.1.3 Sur serrurerie

Peinture thermolaquée en usine sur les garde-corps. Peinture alkyde pour les accessoires de serrurerie courante.

2.8.1.4 Sur enduits, habillage en bois, staffs ou autres, murs et plafonds des loggias, sous-face et rives des balcons

- Sous face et rives des balcons : sans objet.
- Face intérieure des garde-corps ou acrotères béton : après préparation des supports, finition par peinture pliolite.

2.8.2 PEINTURES INTERIEURES

2.8.2.1 Sur Menuiseries

- Après préparation, peinture acrylique satinée, mate ou brillante selon localisation, coloris blanc (Portes et huisseries métalliques de portes, plinthes bois, habillages bois, trappes bois, etc.).

2.8.2.2 Sur Murs

- Murs des pièces sèches : peinture acrylique, finition satinée velours, coloris blanc,
- Murs des pièces humides : peinture acrylique, finition satinée brillante, coloris blanc,
- Dans le cadre de WC indépendants : peinture acrylique, finition satinée brillante, coloris blanc.

2.8.2.3 Sur Plafonds

- Plafond des pièces sèches, compris kitchenette des studios et cuisine ouverte sur séjour : peinture acrylique, finition satinée velours, coloris blanc,
- Plafond des pièces humides : peinture acrylique, finition satinée brillante, coloris blanc.

2.8.2.4 Sur Canalisations, tuyauteries, chutes, éléments de chauffage et divers

- Sur canalisations métalliques ou PVC apparentes : peinture blanche, finition satinée.

2.9 EQUIPEMENTS INTERIEURS

2.9.1 EQUIPEMENTS MENAGERS

2.9.1.1 Bloc évier, robinetterie

2.9.1.1.1 Kitchenette des T2

Ensemble kitchenette de dimensions 120 ou 140 selon les plans, comprenant :

- 1 évier inox à poser
- 1 meuble sous évier sur pieds avec porte et poignée metal.
- 2 meubles hauts largeur 60 cm
- 1 réfrigérateur type Table top
- 2 plaques de cuisson de type vitro céramique
- 1 hotte casquette blanche

2.9.1.1.2 Cuisine des autres logements

Attentes EF/EC/EU

2.9.1.2 Appareils et mobiliers

- Prestation décrite à l'article 2.9.1.

2.9.1.3 Evacuation des déchets

- Sans objet.

2.9.1.4 Armoire sèche-linge

- Sans objet.

2.9.2 EQUIPEMENTS SANITAIRES ET PLOMBERIE

2.9.2.1 Distribution d'eau froide

- Colonnes montantes en tube PVC pression disposées dans la gaine technique palière avec départ vers chaque logement, chaque départ sera équipé d'une manchette,
- Distribution incorporée dans les dalles en tube cuivre ou PER sous fourreau ou en polyéthylène multicouche réticulé encastré sous fourreau,
- Raccordement des appareils à l'intérieur de chaque pièce en tube cuivre ou PER sous fourreau ou polyéthylène multicouche réticulé.

2.9.2.2 Distribution d'eau chaude collective et comptage

- Colonnes montantes en tube PVC pression disposées dans la gaine technique palière avec départ vers chaque logement, chaque départ sera équipé d'une manchette,
- Distribution incorporée dans les dalles en tube cuivre ou PER sous fourreau ou en polyéthylène multicouche réticulé encastré sous fourreau,
- Raccordement des appareils à l'intérieur de chaque pièce en tube cuivre ou PER sous fourreau ou polyéthylène multicouche réticulé.

2.9.2.3 Production et distribution d'eau chaude individuelle

Chaudières individuelles :

- La production d'eau chaude sanitaire sera assurée par des chaudières individuelles au gaz disposées selon plans de vente. Les chaudières individuelles seront d'une puissance unitaire définie suivant l'étude thermique.

2.9.2.4 Evacuations

- Réalisées par tuyaux PVC, jusqu'aux chutes verticales situées dans les gaines techniques.

2.9.2.5 Distribution du gaz

- Fourniture par tube acier au tarif 3 ou en cuivre cheminant dans les parties communes.

2.9.2.6 Branchements en attente

- Attente(s) pour machine(s) à laver disposée(s) en cuisine ou en salle de bains suivant la disposition du plan de vente.

2.9.2.7 Appareils sanitaires

2.9.2.7.1 Baignoires / Douches :

Baignoire acrylique blanche de dimensions 170x70, de type STYL 2 des Ets JACOB DELAFON ou équivalent, selon plan de vente.

Ou

Receveur de douche encastré de type KYREA des Ets JACOB DELAFON ou équivalent, de dimensions 90x90 ou 120x90 suivant plans de vente.

2.9.2.7.2 WC :

Ensemble WC en céramique blanche, de type BRIVE des Ets JACOB DELAFON ou équivalent.

2.9.2.7.3 Lave-mains / Lavabos :

Sans Objet.

2.9.2.7.4 Pare-douche / Pare-bain :

Sans Objet.

2.9.2.7.5 Meubles de salles-de-bains/salle d'eau :

Selon plan de vente : dans les salles de bains ou salles d'eau principales : meuble simple vasque de dimensions 60x50, comprenant 2 portes et une étagère, 1 miroir suspendu et 1 applique LED, type TEO des Ets CHENE VERT ou équivalent.

Dans les salles d'eau secondaires : lavabo sur colonne en porcelaine vitrifiée blanche, de type ULYSSE des Ets PORCHER ou équivalent.

2.9.2.8 Robinetterie

2.9.2.8.1 Sur baignoires :

Mitigeur thermostatique type OLYOS des Ets PORCHER ou équivalent

2.9.2.8.2 Sur douches :

Mitigeur thermostatique type OLYOS des Ets PORCHER ou équivalent

Ensemble de douche avec barre métallique et douchette de type AQUA des Ets PORCHER ou équivalent.

2.9.2.8.3 Sur plans vasques :

Mitigeur lavabo monotrou, type OLYOS de chez PORCHER ou équivalent.

2.9.2.9 Accessoires divers

Sans objet

2.9.3 EQUIPEMENTS ELECTRIQUES

2.9.3.1 Type d'installation

- Alimentation des appareils par canalisations électriques encastrées dans la structure et les cloisons,
- Points lumineux (appliques et plafonniers) livrés avec un dispositif de connexion pour luminaires (D.C.L.),
- Câblage téléphonique à partir du coffret de communication du logement,
- Les prises accolées pourront être regroupées sous un plastron commun,
- Les prises téléphoniques sont équipées d'un connecteur de type RJ45.

2.9.3.2 Puissance à desservir

Les puissances s'échelonneront entre 6 et 12 kW par logement.

Logement type 1P :

Logement type 2P :

Logement type 3P :

Logement type 4P :

Logement type 5P :

Logement du plus de 100m² :

} Suivant prescription du fournisseur d'énergie

2.9.3.3 Equipement de chaque pièce

Celui-ci sera positionné selon les hypothèses de composition des espaces de vie des pièces et porté sur les plans au moment de l'envoi des plans électricité et plomberie.

Les dispositifs de commande d'éclairage seront disposés à une hauteur comprise entre 0,90 m et 1,30 m du sol et les prises basses entre 25 et 45 cm du sol

Équipement conforme à la réglementation en vigueur (Norme C15-100 Amendement 5).
Sorties de fils pour les centres et les appliques avec dispositif de connexion et sa fiche douille.

En complément il est prévu :

- Pour les terrasses et balcons > 10 m² : 1PL + 1PC

- 1 combiné vidéophone, équipé d'une commande d'ouverture de la porte du hall d'entrée à RdC avec système Vigik ou similaire.
- 1 tableau "abonné" avec disjoncteur général et disjoncteurs divisionnaires disposé en gaine technique logement. Suivant la disposition du logement, cette gaine technique électrique pourra se situer dans la pièce principale ou dégagement.
- Il est également précisé que la position du LL est portée sur les plans de ventes.

2.9.3.4 Sonnerie de porte palière

Sonnerie palière, dans l'entrée de chaque appartement, commandée par bouton poussoir porte-étiquettes disposé sur le palier.

2.9.3.5 Réseaux de communication à très haut débit en fibre optique

Dispositions prises permettant le raccordement de l'immeuble à un réseau de fibre optique conformément à la loi N° 2008-776 de modernisation de l'économie (LME), si le réseau est disponible dans la commune considérée.

Le raccordement du logement à ce réseau se fera par la souscription d'un contrat d'abonnement par et à la charge de l'occupant.

2.9.3.6 Détecteurs de fumées

Sans objet

2.9.4 CHAUFFAGE, CHEMINEES, VENTILATIONS :

2.9.4.1 Type d'Installation

Production d'énergie par chaudière individuelle à eau chaude.

2.9.4.2 Températures garanties dans les diverses pièces par température minimale extérieure de -7°C :

- Salles de bains : 20°C
- Autres pièces : 19°C

2.9.4.3 Appareils d'émission de chaleur

2.9.4.3.1 Sèche-serviettes :

- Dans les salles de bains et salles d'eau : par sèche-serviette électrique, localisation selon plan de l'architecte.

2.9.4.3.2 Radiateurs :

- Dans les pièces sèches et cuisines par radiateurs à eau chaude, localisation selon plan de l'architecte.
- Régulation par thermostat d'ambiance ou robinet thermostatique.

2.9.4.4 Conduits de fumée

- Conduit 3 CE sur chaudières individuelles gaz.

2.9.4.5 Conduits et prises de ventilation

Notice descriptive – Ligne Sérénité - NF Habitat – conforme à l'arrêté du 10 mai 1968

Indice 0 - 23/03/2021

Page 20 sur 33

- Arrivée d'air frais par bouches situées en traverse des châssis ou dans la maçonnerie ou de façade des pièces principales (séjour et chambres) suivant réglementation acoustique,
- Extraction d'air vicié par bouches situées dans les pièces humides (cuisine, salle de bains et WC).

2.9.4.6 Conduits et prises d'air frais

- Prestation décrite à l'article 2.9.4.5.

2.9.5 EQUIPEMENT INTERIEUR DES PLACARD ET PIECES DE RANGEMENT :

2.9.5.1 Placards

Prestation décrite à l'article 2.6.5.

2.9.5.2 Pièces de rangement

Sans Objet.

2.9.6 EQUIPEMENTS DE TELECOMMUNICATIONS

2.9.6.1 Radio TV

Le système de réception sera du type Hertzien ou suivant équipement du réseau public lors de la livraison, raccordement sur le réseau câblé local avec abonnement à la charge du propriétaire (nombre et implantation des prises suivant Art. 2.9.3.3.).

2.9.6.2 Téléphone

Les logements seront équipés d'une installation de distribution VDI permettant le raccordement de points d'accès polyvalents et banalisés de type prise RJ 45 sur câble grade 2. Cet équipement permettra essentiellement les raccordements suivants :

- Téléphonie,
- Accès Internet.

2.9.6.3 Commande d'ouverture de la porte principale d'entrée de l'immeuble

Commande d'ouverture par système de type Intratone ou équivalent assurant une liaison vocale et visuelle entre la platine en pied d'immeuble et le smartphone de l'occupant, permettant la décondamnation de la porte du hall.

3. ANNEXES PRIVATIVES

3.1 CAVES, CELLIERS, GRENIERS

Sans objet.

3.2 PARKINGS COUVERTS

3.2.1 MURS OU CLOISONS

Murs et ossature en béton armé ou en maçonnerie de parpaings rejointoyés.

3.2.2 PLAFONDS

Dalle pleine de béton armé avec ponctuellement isolant thermique en sous-face des locaux chauffés.

3.2.3 SOLS

Dalle ou dallage en béton armé surfacé.

Peinture de sol uniquement pour délimitation des emplacements de stationnement.

3.2.4 PORTES D'ACCES

Pour les Véhicules : Porte basculante de parking à ouverture automatique, commandée par télécommande individuelle (1 télécommande par place de parking).

Pour les Piétons : Accès à partir des circulations communes de l'Immeuble par sas d'isolement coupe-feu muni de deux portes coupe-feu en bois à âme pleine finition par peinture.

3.2.5 VENTILATION NATURELLE

Amenée d'air neuf et évacuation d'air vicié par conduits de ventilation en béton armé ou en maçonneries de parpaings avec admission naturelle d'air neuf et évacuation par extraction naturelle.

3.2.6 EQUIPEMENT ELECTRIQUE

- Emplacements privés : néant.
- Eclairage des circulations par tubes fluorescents, éclairage de base permanent (1/3) et complément sur minuterie (2/3), commande par boutons poussoirs lumineux et par ouverture de la porte d'accès,
- Eclairage de secours par blocs autonomes,
- Pompes de relevage dans le sous-sol.

4. PARTIES COMMUNES INTERIEURES AUX IMMEUBLES

4.1 HALLS D'ENTREE DES IMMEUBLES

4.1.1 SOLS

Suivant projet de décoration

4.1.2 PAROIS

Suivant projet de décoration

4.1.3 PLAFONDS

Suivant projet de décoration

4.1.4 ELEMENTS DE DECORATION

Suivant projet de décoration

4.1.5 PORTES D'ACCES ET SYSTEME DE FERMETURE, APPEL DES OCCUPANTS DE L'IMMEUBLE

- En fermeture des halls formant sas d'entrée, double ensemble en acier thermolaqué et en vitrage Securit. Fermeture électrique par système de ventouses ou gâche électrique. Fermeture à bras coulissant sur les vantaux ouvrants ou pivots encastrés,
- La porte côté extérieur du sas est commandée par vidéophone accessible aux résidents par badge de type Vigik.

4.1.6 BOITES AUX LETTRES

Dans chaque hall, ensemble de boîtes aux lettres individuelles aux normes de LA POSTE et suivant projet de décoration :

4.1.7 TABLEAUX D'AFFICHAGE

Sans objet.

4.1.8 CHAUFFAGE

Sans objet.

4.1.9 EQUIPEMENT ELECTRIQUE

Eclairage : suivant projet de décoration de l'Architecte.

4.1.10 PORTES D'ACCES AUX LOCAUX ET ESCALIERS

- Pour les portes donnant sur le hall (escaliers, locaux VE, ...) porte bois à âme pleine assurant le degré pare-flamme réglementaire,
- Pour les locaux fermés : serrure de sûreté avec pêne dormant, commandée par la clé sur combinaison des occupants.
- Pour les portes d'escaliers : serrure à bec de cane,

- Quincaillerie avec une béquille et une poignée de tirage suivant projet de décoration,
- Ferme-porte sur chaque porte,
- Butée de porte.

4.1.11 SIGNALÉTIQUE

En plaque signalétique, graphisme au choix de l'Architecte.

4.2 CIRCULATIONS DU REZ-DE-CHAUSSEE, COULOIRS ET HALLS D'ETAGE

Suivant projet de décoration.

4.2.1 SOLS

4.2.1.1 Circulations du rez-de-chaussée

Carrelage grès cérame, coloris et dimensions suivant projet de décoration de l'Architecte

4.2.1.2 Circulations d'étages

Moquette, coloris suivant projet de décoration de l'Architecte.

4.2.2 MURS

4.2.2.1 Circulations du rez-de-chaussée

Peinture acrylique mate ; coloris suivant projet de décoration de l'Architecte

4.2.2.2 Circulations d'étages

Peinture acrylique mate ; coloris suivant projet de décoration de l'Architecte

4.2.3 PLAFONDS

4.2.3.1 Circulations du rez-de-chaussée

Peinture satinée blanche sur plafond béton ou sur faux-plafond décoratif en panneaux de plâtre, suivant la localisation et le projet de décoration.

4.2.3.2 Circulations d'étages

Peinture satinée blanche sur plafond béton ou sur faux-plafond décoratif en panneaux de plâtre, suivant la localisation et le projet de décoration.

4.2.4 ELEMENTS DE DECORATION

Suivant projet de décoration.

4.2.5 CHAUFFAGE

Sans objet.

4.2.6 PORTES

4.2.6.1 Circulations du rez-de-chaussée

- Porte bois à âme pleine assurant le degré pare flamme réglementaire revêtus de peinture satinée, fermeture par serrure à bec de cane,

Notice descriptive – Ligne Sérénité - NF Habitat – conforme à l'arrêté du 10 mai 1968

Indice 0 - 23/03/2021

Page **24** sur **33**

- Ferme-porte sur chaque porte,
- Butée de porte.

4.2.6.2 Circulations d'étages

- Porte bois à âme pleine assurant le degré pare flamme réglementaire revêtus de peinture satinée, fermeture par serrure à bec de cane,
- Ferme-porte sur chaque porte,
- Butée de porte.

4.2.7 EQUIPEMENT ELECTRIQUE

4.2.7.1 Circulations du rez-de-chaussée

Eclairage :

Commande d'éclairage par détecteur (et/ou en complément des interrupteurs d'éclairage si besoin) et bouton de sonnette.

4.2.7.2 Circulations d'étages

Eclairage :

Commande d'éclairage par détecteur (et/ou en complément des interrupteurs d'éclairage si besoin) et bouton de sonnette.

4.2.8 SIGNALÉTIQUE

Mêmes dispositions que pour le hall (article 4.1.11.).

4.3 CIRCULATION DU SOUS-SOL

Concerne: Tous les sas desservant les parkings, paliers d'ascenseurs desservant les sous-sols, sas desservant la zone de caves, circulation des caves.

4.3.1 SOLS

- Dalle pleine ou dallage en béton armé surfacé, et/ou peinture de sol.

4.3.2 MURS

- Béton armé ragréé ou maçonnerie de parpaings rejointoyés, et/ou peinture de propreté.

4.3.3 PLAFONDS

- Béton armé ragréé.

4.3.4 PORTES D'ACCES

- Porte bois à âme pleine, finition par peinture satinée, munie d'une serrure de sûreté ouverture par clé des occupants actionnant les portes de locaux communs. Pour les autres portes, serrure à bec de cane.
- Ferme-porte sur chaque porte.
- Butée de porte.

4.3.5 RAMPES D'ACCES POUR VEHICULES

- En dalle pleine de béton armé, finition aspect béton balayé.

4.3.6 EQUIPEMENT ELECTRIQUE

- Suivant étude d'éclairage.

4.3.7 SIGNALÉTIQUE

En plaque signalétique, graphisme au choix de l'Architecte.

4.4 CAGES D'ESCALIERS

Concerne : Les escaliers communs desservant les étages et les sous-sols.

4.4.1 SOLS DES PALIERS

- Sol des paliers en béton surfacé :
- Finition par peinture de sol à tous niveaux, sauf revêtement PVC sur volées d'escaliers du RDC au R+1. (Bât A, B et C)

4.4.2 MURS

Béton armé. Finition par une peinture de propreté.

4.4.3 PLAFONDS

Béton armé.

4.4.4 ESCALIERS (MARCHES, CONTREMARCHES)

- Sol des escaliers en béton surfacé :
- Finition par peinture de sol à tous niveaux, sauf revêtement PVC sur volées d'escaliers du RDC au R+1. (Bât A, B et C)

4.4.5 CHAUFFAGE, VENTILATION

Sans objet.

4.4.6 ECLAIRAGE

- Eclairage par hublot sur minuterie, avec commande par détecteurs de présence.
- Éclairage de secours par blocs autonomes.

4.4.7 SIGNALÉTIQUE

En plaque signalétique, graphisme au choix de l'Architecte.

4.5 LOCAUX COMMUNS

4.5.1 LOCAUX VELOS ET POUSSETTES

4.5.1.1 Murs et plafonds

Fermeture grillagée et/ou béton armé ragréé finition par peinture de propreté. Isolant thermique en sous-face sous les locaux chauffés, selon nécessité et configuration.

4.5.1.2 Sols

Finition par peinture de sol.

4.5.1.3 Portes

- Pour les locaux donnant dans le hall : porte décrite à l'article 4.1.10.
- Pour les locaux en sous-sol: porte en bois à âme pleine ou métallique suivant projet de l'architecte, finition par peinture satinée. Serrure commandée par la clé des occupants actionnant les portes de locaux communs.
- Ferme-porte sur chaque porte,
- Butée de porte.

4.5.1.4 Eclairage

Eclairage commandé par interrupteur sur minuterie ou détecteur de présence.

4.6 LOCAUX TECHNIQUES

4.6.1 LOCAL DE RECEPTION DES ORDURES MENAGERES

Sans objet : la collecte des OM aura lieu par des Bornes d'Apport Volontaire situées sur le domaine public rue de l'Ouche-Buron.

4.6.2 LOCAL DES SURPRESSEURS

4.6.2.1 Sol

Dalle en béton armé.

4.6.2.2 Murs et plafonds

Béton armé ragréé ou maçonnerie de parpaings avec isolant thermique en sous-face sous les locaux chauffés.

4.6.2.3 Equipement électrique

Éclairage commandé par interrupteur minuteur.

4.6.2.4 Porte

Porte métallique. Fermeture par serrure de sûreté commandée par la clé du Syndic.

4.6.3 LOCAL TRANSFORMATEUR ERDF

4.6.3.1 Sol

Dalle en béton armé surfacé.

4.6.3.2 Murs et plafonds

Béton armé ragréé ou maçonnerie de parpaings.

4.6.3.3 Equipement électrique

Sans Objet.

4.6.3.4 Porte

Porte métallique agréée ERDF.

4.6.4 LOCAL MACHINERIE D'ASCENSEUR

Sans Objet.

4.6.5 LOCAL VENTILATION MECANIQUE

Sans objet

5. EQUIPEMENTS GENERAUX DES IMMEUBLES

5.1 ASCENSEURS ET MONTE-CHARGES

Un ou plusieurs appareils dans chacune des cages, desservant tous les niveaux comportant des logements, charge 630 Kg ou autres charges. Il sera conforme aux Normes Européennes de Sécurité et aux Normes handicapés en vigueur lors du dépôt du Permis de Construire.

Equipement intérieur et décoration : au choix de l'architecte.

5.2 TELECOMMUNICATIONS

5.2.1.1 Téléphone

Distribution individuelle de chaque logement.

5.2.1.2 Antennes TV et radio

Antenne TV-FM, ampli et distribution dans chaque logement à partir des gaines techniques palières.

5.2.1.3 Fibre optique

Raccordement des logements à un réseau de fibre optique conformément à la loi N°2008-776 de modernisation de l'économie (LME).

5.3 RECEPTION – STOCKAGE ET EVACUATION DES ORDURES MENAGERES

Collecte sélective des déchets sur domaine public sous forme d'emplacements mutualisés.

5.4 VENTILATION MECANIQUE DES LOCAUX

Ventilation mécanique de chaque logement, par un extracteur commun.

5.5 ALIMENTATION EN EAU

5.5.1 COMPTAGES GENERAUX

Placé sur l'arrivée générale dans le local eau.

5.5.2 SURPRESSEURS, REDUCTEURS ET REGULATEURS DE PRESSION, TRAITEMENT DE L'EAU

Surpresseur, selon nécessité technique.

5.5.3 COLONNES MONTANTES

Colonne montante en PVC pression dans les gaines palières.

5.5.4 BRANCHEMENTS PARTICULIERS

Piquage et manchette dans la gaine palière. Pose ultérieure des compteurs à la charge de l'Acquéreur.

5.6 ALIMENTATION EN GAZ

5.6.1 COLONNES MONTANTES

En cuivre ou acier suivant préconisations techniques

5.6.2 BRANCHEMENTS ET COMPTAGES PARTICULIERS

Les compteurs individuels seront prévus par le concessionnaire et placés dans les gaines palières prévues à cet effet. Il sera prévu un filtre en amont, une manchette individuelle, et une vanne de coupure après compteur.

5.6.3 COMPTAGES DES SERVICES GENERAUX

Sans objet

5.7 ALIMENTATION EN ELECTRICITE

5.7.1 COMPTAGES DES SERVICES GENERAUX

Il sera prévu un comptage des services généraux depuis le coffret prévu à cet effet dans la gaine palière service généraux.

5.7.2 COLONNES MONTANTES

Colonnes montantes en cuivre, suivant réglementation implantée dans une gaine palière.

5.7.3 BRANCHEMENTS ET COMPTAGES PARTICULIERS

Compteurs individuels et disjoncteurs d'abonnés suivant normes ERDF dans les entrées des logements.

6. PARTIES COMMUNES EXTERIEURES AUX LOGEMENTS COLLECTIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

6.1 VOIRIE ET PARKING

Sans objet.

6.1.1 VOIRIE D'ACCES

Sans objet.

6.1.2 TROTTOIRS

Sans objet.

6.1.3 PARKINGS EXTERIEURS

Sans objet.

6.2 CIRCULATIONS DES PIETONS

Suivant plan d'aménagement extérieur du Permis de Construire.

6.3 ESPACES VERTS

6.3.1 AIRES DE REPOS

Sans Objet.

6.3.2 PLANTATIONS D'ARBRES, ARBUSTES, FLEURS

Plantations en pleine terre ou sur dalle d'arbres de hautes tiges selon plan d'aménagement paysager du Permis de Construire.

6.3.3 ENGAZONNEMENT

Des jardins privatifs selon plan d'aménagement paysager du Permis de Construire.

6.3.4 ARROSAGE

Sans Objet.

6.4 ECLAIRAGE EXTERIEUR

6.4.1 SIGNALISATION DE L'ENTREE DE L'IMMEUBLE

Eclairage par appliques et/ou bornes commandées par interrupteur crépusculaire.

6.4.2 ECLAIRAGE ESPACES VERTS

Eclairage par appliques et/ou bornes commandées par interrupteur crépusculaire.

6.5 CLOTURES

6.5.1 SUR RUE

Grilles de clôtures en serrurerie selon plan masse du Permis de Construire et selon calepinage de l'Architecte.

Fermeture des accès piétons par des portillons en harmonie avec la clôture ; ouvertures commandées par lecteur de badge de type VIGIK ou par clé.

Fermeture des accès véhicules par des portails en harmonie avec la clôture ; ouverture par télécommande.

6.5.2 AVEC LES PROPRIETES VOISINES

Clôture grillagée rigide.

6.6 RESEAUX DIVERS

6.6.1 Eau

Raccordement en limite de propriété au réseau public.

6.6.2 GAZ

Raccordement en limite de propriété au réseau public.

6.6.3 ELECTRICITE (POSTE DE TRANSFORMATION EXTERIEUR)

Le raccordement est exécuté par ERDF à partir du réseau de distribution public ou du poste de transformation.

6.6.4 POSTES D'INCENDIE, EXTINCTEURS

Bouches d'incendie ou bornes selon demande des services de sécurité incendie.

6.6.5 EGOUTS

Raccordement séparatif au réseau public, eaux usées et eaux pluviales.

6.6.6 EPURATION DES EAUX

Sans Objet.

6.6.7 TELECOMMUNICATIONS

Raccordement au réseau France Télécom.

6.6.8 DRAINAGE DU TERRAIN

Sans Objet.

6.6.9 EVACUATION DES EAUX DE PLUIE ET DE RUISSELLEMENT SUR LE TERRAIN, ESPACES VERTS, CHEMINS, AIRES, COURS ET JEUX

Récupération des eaux de pluie et de ruissellement par système de noues paysagères et ouvrages de rétention enterrés, suivant plan d'aménagement paysager.

7. OBSERVATIONS

La présente Notice Descriptive a été établie avant la mise en œuvre des différents matériaux et matériels énoncés.

La société peut y apporter des modifications en cas de force majeure (réglementation administrative, faillite de fournisseurs ou d'entreprises, qualité insuffisante des matériaux...) ou si les impératifs techniques la mettaient dans l'obligation de renoncer à telle ou telle disposition.

Les matériaux et matériels de remplacement devront toujours être de qualité au moins équivalente.